

Conseil des ministres du 2 septembre 2011

DISPOSITIONS FISCALES

Avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses.

L'avant-projet prend des mesures spécifiques. Il s'agit notamment :

- de l'adaptation de l'art. 47 du Code des Impôts sur les revenus 1992, suite à l'avis de la Commission européenne sur la taxation étalée des plus-values ;
- de l'adaptation de la modification récente de la règle en matière de suppression du secret bancaire ;
- de la confirmation d'arrêtés royaux récents en matière de précompte professionnel ;
- de la confirmation de l'arrêté royal modifiant la loi du 3 avril 1997 relative au régime fiscal des tabacs manufacturés et de compléter les dispositions légales ;
- de la suppression des commissions provinciales d'enregistrement dans le cadre de la transposition de la directive services ;
- de la suppression de l'enregistrement comme entrepreneur.